

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2015 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec)

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Ce rapport a été envoyé à la commission des finances par la Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2016. La commission, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, a étudié le rapport en date du 21 septembre 2016. Le procès-verbal a été tenu par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteure remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 21 septembre 2016

Audition de M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente du Conseil de la Fondetec, et de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

M. Favoulet explique les points suivants:

- l'activité en 2015 se solde par une augmentation de 20% des demandes de crédits par rapport à 2014. Il y a aussi plus d'entreprises;
- le nombre d'enseignes hébergées en pépinière reste stable; le taux d'occupation passe cependant de 54% en 2014 à 73% en 2015. La baisse confirmée des demandes d'hébergement pour des activités indépendantes individuelles amène la Fondetec à réorienter la pépinière pour s'adapter aux entreprises de quatre à cinq employés;
- le résultat du chiffre d'affaires devrait s'établir en baisse autour de 45 millions de francs (51,4 millions en 2014); pour le chiffre définitif on attend encore les bilans d'une vingtaine d'entreprises. Certaines d'entre elles passent par des fiduciaires, lesquelles peuvent encore attendre jusqu'au mois de novembre;
- on constate une hausse du résultat de fonctionnement, tout en soulignant qu'avec un peu plus de 19 000 francs son équipe a réussi à absorber la hausse du volume des demandes de crédits. L'essentiel de cette augmentation a été enregistrée pendant le premier semestre, alors que dans le deuxième semestre le rythme d'activité a été plus classique;
- s'agissant de l'effet levier de la promotion économique de la Fondetec, il est relevé que, en 2010, un franc investi dans la création d'entreprise donnait 80 centimes en revenus fiscaux; en 2016, un franc est bénéficiaire à 1,90 franc;

- s’agissant de la taille des entreprises, on constate que les entreprises Fondetec emploient 204 équivalents plein temps (ETP), soit 500 personnes. La taille des entreprises est au-dessus de la moyenne suisse, ce qui est encourageant;
- s’agissant des perspectives pour l’année en cours, une nouvelle hausse des demandes de crédits est attendue. Le Conseil de la fondation a déjà traité 51 dossiers, contre 39 en 2015 et 19 en 2014. Par contre, les montants accordés restent stables.

Terminant l’exposé, M. Favoulet attire l’attention sur la recapitalisation de la Fondetec, un sujet qui revêt une certaine urgence. Le budget de la fondation doit être fait en novembre prochain, mais dans l’incertitude d’une réponse sur la recapitalisation, on n’est pas certain si le budget doit viser au développement des activités de la fondation ou à leur cessation progressive. Il souligne que la trésorerie disponible permettrait d’octroyer des crédits jusqu’en juin 2017, ce qui signifie que, sans recapitalisation, il faudrait arrêter de traiter les demandes entre octobre et décembre de l’année en cours. Sur ce point, le président répond que l’urgence sera demandée à la prochaine plénière pour faire remonter ce point de l’ordre du jour.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir comment la Fondetec gère les échecs de certaines entreprises qu’elle soutient. M. Favoulet répond que la création d’entreprises est un domaine que les banques délaissent. Or quand on travaille dans ce secteur, il faut accepter une part de risque et de pertes. En Europe, la moyenne du taux de survie des entreprises en création est de 80%; un taux de survie de 95% serait un indice de manque d’audace. A la Fondetec, le taux de survie est bon an mal an de 89% à 91%, ce qui n’est pas mal, mais il serait possible de gagner encore quelques points. M. Favoulet explique encore que la réussite d’une entreprise en création dépend en grande partie de la ténacité de l’entrepreneur ou l’entrepreneuse et de sa capacité à gérer le stress et des événements qu’il est difficile de prévoir. Pour les aider, la Fondetec investit jusqu’à 500 francs pour aider un projet à gagner en visibilité sur les réseaux sociaux. La Fondetec renforce aussi le conseil aux entreprises.

Le même commissaire observe que trois faillites ont été prononcées en 2015. Il aimerait en savoir plus sur les conséquences. M. Favoulet confirme que les conséquences des faillites sont souvent fâcheuses. La Fondetec n’a pas de garantie de récupérer l’argent engagé mais l’entrepreneur ou l’entrepreneuse reste débiteur ou débitrice auprès de la Fondetec; cela est certes contraignant mais assure un taux de survie des entreprises plus élevé. Parmi les trois faillites de 2015, la fondation aurait pu mieux gérer l’un des dossiers, mais, à sa décharge, les gestionnaires ne disposaient pas de toutes les informations nécessaires.

Une commissaire note qu'aucun crédit de 100 000 à 200 000 francs n'a été octroyé en 2015 (p. 17). M. Favoulet répond que c'est un reflet du contexte économique. La peur retient les entrepreneurs et entrepreneuses de prendre des risques, alors on demande de plus petits crédits, même si c'est insuffisant pour garantir la viabilité du projet. En 2015, 90% des dossiers portaient sur des demandes de moins 100 000 francs. En 2016, la répartition est meilleure. 68% des demandes concernent des crédits de moins de 100 000 francs, notamment dans le commerce et les services, tandis que les crédits de plus de 100 000 francs sont à 32%; les crédits jusqu'à 200 000 francs restent très minoritaires, et concernent 80 des projets dans la restauration et l'industrie. Quant au rôle des banques, M. Favoulet répond à la commissaire qu'elles recommencent à octroyer des crédits de moins de 100 000 francs, mais pour des entreprises d'au moins trois ans d'existence. Les créations d'entreprises restent un sujet tabou dans les banques.

La même commissaire demande si la Fondetec a octroyé un crédit à la pape-terie Wolf, une entreprise bien établie aux Eaux-Vives. M. Favoulet explique qu'elle fait partie de ces entreprises historiques qui ont mis du temps à ajuster leur politique du personnel. A un moment donné, mais trop tard, il a fallu se séparer de deux postes, sur les huit occupés précédemment. Quand l'entreprise est allée au bout de ses possibilités de crédits bancaires, elle s'est tournée vers la Fondetec.

Un commissaire lit que les entreprises soutenues par la Fondetec s'engagent pour l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment sur le plan salarial (p. 7). Il souhaite savoir quelles sanctions sont prises en cas d'abus ou de constat d'inégalité. M. Favoulet répond que la sanction consiste à dénoncer le crédit, ce qui pourrait entraîner la faillite de l'entreprise sanctionnée.

Une commissaire souhaite faire un point sur les résultats des approches de la Fondetec vers le milieu universitaire. Elle souhaite aussi un commentaire sur le nombre de 40 apprenti-e-s dans 15 entreprises. Sur ce point, M. Favoulet explique qu'il y a peu d'évolution par rapport aux années précédentes. On constate même une baisse des apprenti-e-s et une hausse des stagiaires. Il faut dire que les conditions pour accueillir des apprenti-e-s, et les charges administratives, sont souvent jugées excessivement lourdes par les petites entreprises, et encore davantage si elles ne disposent pas de spécialistes pour les encadrer. Vendre de l'apprentissage aux entreprises est l'un des défis des prochaines années. A cet égard, il a bien noté que le Conseil municipal a souhaité encourager les entreprises souhaitant engager des apprenti-e-s. S'agissant des stagiaires, la Fondetec veille aux abus. Il est courant que les toutes nouvelles entreprises prennent des stagiaires parce qu'elles n'ont pas assez pour payer des salaires. En ce qui concerne l'université, M. Favoulet explique que cela fait seulement une année que la Fondetec investit les lieux. Il rappelle que, récemment encore, la Suisse figurait entre la 55^e et la 60^e place dans le classement sur la propension à l'entrepreneuriat. Elle figurerait maintenant dans les 30^{es} places, ce qui reflète un changement de perception parmi

les jeunes diplômés. Dans les cinq prochaines années, M. Favoulet souhaiterait intéresser davantage à la création d'entreprises les jeunes de 20 à 35 ans, alors que la majorité des demandes actuelles à la Fondetec proviennent des 35 à 50 ans.

Une commissaire souhaite savoir en combien de temps sont remboursés les crédits de la Fondetec. M. Favoulet répond qu'ils sont remboursés en quatre ans en moyenne, mais la majorité rembourse en cinq ans, comme le prévoient les contrats de crédit.

Un commissaire demande des nouvelles du transfert de l'incubateur Essaim à la Fondetec. M. Favoulet répond que, à la suite du vote du budget 2016, il y a eu six mois d'hésitation sur l'avenir de ce transfert. Finalement, la Fondetec a pu commencer à reprendre une partie de l'activité de l'incubateur dès juillet 2016. Cette activité est actuellement en phase de rodage et on attend de premiers développements en 2017.

Le même commissaire évoque une rencontre entre le conseiller d'Etat François Longchamp et des patrons de petites et moyennes entreprises (PME). A la question «que peut-on faire pour vous?», plusieurs entrepreneurs et entrepreneuses ont émis le souhait que le Canton paie ses factures dans les 30 jours plutôt qu'en 120. Il aimerait savoir si la Fondetec reçoit ce genre de doléance au sujet de la Ville. M^{me} Favoulet rapporte qu'il y a quelques temps des entrepreneurs et entrepreneuses se sont plaint-e-s que la Ville payait trop tard. Il s'en est fait l'écho auprès des services de la Ville, où ils ont assuré que les factures étaient payées dans les temps et suggéré que les personnes concernées s'adressent directement à la Ville. Les personnes intéressées ont alors fait savoir leur crainte de perdre des mandats municipaux si elles se plaignaient. Six à huit mois après qu'il ait rapporté à la Ville ces appréhensions, M. Favoulet a commencé à recevoir des témoignages très favorables sur la Ville, qui s'acquitterait désormais très ponctuellement de ses factures, dans les 30 à 60 jours. La chose n'est cependant pas encore réglée au Canton. La Fondation pour l'aide aux entreprises (FAE) a cependant été mandatée pour faire des avances sur trésorerie.

Le même commissaire demande à la présidente une appréciation qualitative sur la présence de délégué-e-s politiques au sein du Conseil de la Fondetec. M^{me} Gisler répond, en préambule, qu'il est rare de questionner les aspects institutionnels de la fondation. Elle relève que les représentant-e-s des partis dans le Conseil ont des compétences pour y siéger. Sur la base de six années passées à la Fondetec, M^{me} Gisler affirme que les positionnements politiques sont rarissimes dans l'étude des requêtes. A sa connaissance, les membres du Conseil de fondation agissent au plus près de leur conscience, dans le respect des statuts de la Fondetec et du règlement du Conseil.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur les stagiaires des entreprises soutenues par la Fondetec. M. Favoulet répond qu'il s'agit de personnes en matu-

rité professionnelle, en bachelor ou en master. La plupart des stages s'inscrivent dans un cursus de formation.

La même commissaire demande des nouvelles du Certificat d'études avancées (CAS) initié par la Fondetec. M. Favoulet répond que le CAS de la fondation et de la Haute école de gestion (HEG) débutera en février 2017. Il sera ouvert aux personnes souhaitant lancer une entreprise ainsi qu'aux professionnel-le-s d'encadrement et de conseil en matière de création d'entreprises. M. Favoulet précise que la question du coût de la formation est encore à résoudre. A ce propos, il signale qu'une fondation a manifesté de l'intérêt à soutenir un module de formation en ligne, courte et gratuite.

Sur proposition du président, la commission accepte de modifier l'ordre du jour. La commission votera donc dans la foulée sur l'approbation du rapport d'activité 2015 de la Fondetec.

L'objet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PRD-136

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2015, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2015, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 21 avril 2016 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Annexe (à consulter sur internet): présentation Powerpoint